

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2019 DU CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2019 le concours d'agent social principal de 2^{ème} classe en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle- Aquitaine.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuve écrite :**

Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (%)	% de candidats absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
73	100	75 (75 %)	25 33.33 %	11.53/20	08.48/20

➤ **Epreuve orale :**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Moyenne	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
75	72 (96 %)	11.97/20	10/20	55 (73.33 %)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats présents	
Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
70 (93.3%)	5 (6.7%)

Genre des candidats présents	
Femmes	Hommes
66 (88 %)	9 (12 %)

➤ Préparation des candidats :

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	17 (22.67 %)	14 (25.45 %)
Préparation personnelle	35 (46.67 %)	25 (45.46 %)
Aucune préparation	15 (20 %)	9 (16.36 %)
Non renseigné	8 (10.66 %)	7 (12.73 %)

➤ Niveaux de diplôme :

	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Maîtrise, Licence)	4 (5.33 %)	1 (1.82 %)
Niveau III (BTS)	3 (4 %)	2 (3.64 %)
Niveau IV (Bac)	26 (34.67 %)	19 (34.54 %)
Niveau V et V bis (CAP, BEP)	41 (54.67 %)	33 (60 %)
Aucun diplôme	1 (1.33 %)	-

Rappel : Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme homologué au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Deux candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont bénéficié du dispositif d'équivalence de diplôme suite à un avis favorable du Centre de gestion organisateur, instructeur de ces dossiers.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

➤ Une épreuve écrite :

Questionnaire à Choix Multiples (QCM) portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 45mn – coefficient 1)

L'épreuve écrite a fait l'objet d'une double correction.

Constat des correcteurs :

- Pas de très bonnes ni de très mauvaises copies
- Globalement un bon niveau de connaissances notamment professionnelles

Les notes s'échelonnent de 8.48/20 à 14.19/20 et 82.67 % des candidats ont eu une note égale ou supérieure à 10/20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury.

Le jury s'est réuni le 25 novembre 2019 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ Une épreuve orale :

Entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.
(durée : 15mn – coefficient 2)

Les membres du jury ont conduit les entretiens le 17 et 18 décembre 2019 à Mont-de-Marsan. Le jury a été scindé en deux groupes d'examineurs composé d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- **La présentation générale** : clarté de l'expression, vocabulaire professionnel, aptitude à convaincre
- **La connaissance de l'environnement professionnel et territorial**
- **Les connaissances, les capacités et les aptitudes professionnelles** : à partir de mises en situation professionnelle
- **La motivation pour le service public local et pour la profession** : à partir de la préparation au concours, le projet professionnel etc...

Constat des membres du jury :

- Le niveau des candidats est globalement satisfaisant
- Certains candidats doivent mieux se préparer à cette épreuve, notamment en s'intéressant aux questions sur l'environnement territorial directement en lien avec les missions du cadre d'emplois
- Une grande disparité des parcours : certains candidats très impliqués dans leur métier, d'autres ont un projet professionnel en décalage avec le cadre d'emplois.

Les notes s'échelonnent de 4.00/20 à 18.50/20 et la moyenne est de 11.97/20.

Le 18 décembre 2019, après délibération, le jury a fixé le seuil d'admission et a arrêté la liste des candidats admis à ce concours. 18 postes n'ont pas été pourvus. Conformément à la réglementation, seuls les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 peuvent être déclarés admis.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, Monsieur Jean-Marc LARRE